

LA LETTRE GESTION CONSEILLÉE

LETTRÉ TRIMESTRIELLE N°61 – OCTOBRE 2026

Communication publicitaire



PAR ARNAUD GAMAIN
RESPONSABLE ALLOCATIONS
ET SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT - AMUNDI

« CE TRIMESTRE CONFORTE UNE CONVICTION ESSENTIELLE : DIVERSIFIER NE SIGNIFIE PAS RENONCER À SES CHOIX DE GESTION »

Entre ralentissement maîtrisé, inflation tenace et taux toujours élevés, le 3^e trimestre 2026 confirme une économie mondiale résistante, mais dans un environnement plus exigeant.

Le 3^e trimestre s'est déroulé dans un environnement encore contrasté

Le troisième trimestre 2026 s'est déroulé dans un environnement encore contrasté. L'activité a mieux résisté qu'attendu dans plusieurs grandes zones, mais l'inflation reste présente et oblige les banques centrales à conserver une ligne ferme. Les tensions géopolitiques, toujours élevées ont continué de peser sur le climat général, en particulier via les prix de l'énergie et leurs effets sur les ménages comme sur les entreprises.

Aux États-Unis, la croissance a confirmé sa solidité

Aux États-Unis, l'économie a confirmé sa solidité¹. La croissance a certes ralenti, mais la consommation des ménages est restée dynamique, l'investissement des entreprises a bien tenu et le marché du travail a conservé une bonne résistance. En revanche, l'inflation ne reflue que très progressivement. C'est dans ce contexte que la Réserve fédérale a relevé ses taux afin de contenir la hausse des prix et de préserver la crédibilité de son action. Le message reste celui que la mission prioritaire de la banque centrale est de contrôler la stabilité des prix.

En zone euro, la reprise reste toutefois inégale

En zone euro, les données ont globalement surpris favorablement, portées par un redressement de l'industrie, en particulier en Allemagne. La reprise reste toutefois inégale, la France demeurant plus fragile avec une activité moins soutenue et un contexte budgétaire plus délicat. L'inflation européenne reste proche de 3 %, soutenue par l'énergie et certains prix alimentaires¹. La Banque centrale européenne a donc elle aussi durci son discours et relevé ses taux, confirmant également que la lutte contre l'inflation reste au centre de ses priorités.

Dans les pays émergents, la sélection devient essentielle

Les pays émergents ont offert un tableau plus sélectif mais souvent plus porteur que les grandes économies développées. L'Inde conserve une dynamique robuste, soutenue par l'investissement, le crédit et la demande intérieure. La Chine, en revanche, continue de ralentir : la consommation reste faible, l'immobilier pèse durablement sur l'activité et les autorités ont dû annoncer de nouvelles mesures de soutien. Plus

largement, les marchés émergents apparaissent aujourd'hui moins homogènes qu'autrefois mais certains d'entre eux conservent de solides relais de croissance.

Sur les marchés, les obligations ont réagi en premier

Sur les marchés, l'impact de ce contexte a d'abord été visible sur les obligations. La remontée des taux directeurs et la persistance de l'inflation ont entraîné une hausse des rendements souverains, en particulier sur les maturités longues. Les obligations d'État ont donc été sous pression, dans un environnement marqué par des besoins de financement élevés et par des investisseurs désormais plus exigeants sur la rémunération du risque. Dans le même temps, ces niveaux de taux rendent à nouveau certaines poches obligataires plus attractives qu'au cours des dernières années. Le crédit d'entreprise a globalement mieux résisté, avec des écarts de taux qui sont restés contenus. La dette émergente mérite également l'attention car elle combine dans plusieurs cas des rendements plus élevés et des perspectives économiques plus favorables que dans les pays développés.

Les marchés actions ont évolué de manière plus dispersée. Après une phase de correction, les valeurs technologiques américaines ont rebondi, tandis que les marchés émergents ont mieux tenu. L'Europe a affiché une évolution plus contrastée, avec une faiblesse plus marquée des actions françaises.

Ce trimestre conforte donc une conviction essentielle : diversifier² ne signifie pas renoncer à ses choix de gestion. Cela consiste à associer plusieurs moteurs de performance afin de ne pas faire dépendre un portefeuille d'un seul pays, d'un seul secteur ou d'un seul scénario économique. Les fonds indiciels cotés (ETF) peuvent notamment faciliter cette diversification², tout en préservant la souplesse de gestion.

Vues arrêtées au 22 septembre 2026

Investir comporte des risques.

1. Source : Amundi Investment Institute - Septembre 2026.

2. La diversification n'offre aucune garantie de performance et ne protège pas contre une perte éventuelle.

Mieux comprendre
l'actualité des marchés
financiers pour mieux
vous accompagner
dans vos décisions
d'investissement.

Découvrez chaque
trimestre dans
votre Lettre Gestion
Conseillée les vues de
nos experts en gestion
ainsi que les SICAV et
Fonds Communs de
Placement proposés
dans vos allocations
de Gestion Conseillée.

www.ca-sicavetfcp.fr/gc





DOSSIER SPÉCIAL : ETF

COMPRENDRE UNE SOLUTION D'INVESTISSEMENT DEVENUE COURANTE



Pourquoi les ETF sont-ils si populaires ?

Le succès des ETF repose sur plusieurs arguments très concrets.

1. La simplicité

Les ETF permettent d'investir facilement dans des marchés parfois complexes ou difficiles d'accès. En quelques clics, un investisseur peut s'exposer à des centaines, voire des milliers de titres.

2. Les coûts

Les ETF sont souvent associés à des frais de gestion plus faibles que ceux des fonds traditionnels¹.

3. La transparence

Les ETF UCITS² doivent respecter des exigences en termes de publication et de transparence pour les investisseurs. L'investisseur sait donc où il investit³.

4. La diversification⁴

C'est sans doute l'un de leurs plus grands atouts : les ETF permettent d'accéder à un panier de titres diversifié en une seule transaction.

Les ETF (Exchange-Traded Funds) ont profondément changé la façon d'investir³. Leur succès s'explique par une promesse simple : offrir, en une seule ligne de portefeuille, une exposition à un marché, un secteur, une zone géographique ou une thématique, avec une facilité d'accès. Mais derrière cette simplicité apparente, les ETF reposent sur un fonctionnement précis et présentent des caractéristiques qu'il faut bien comprendre.

Le principe d'un ETF

Un ETF est un fonds d'investissement coté en bourse dont l'objectif est de **reproduire à la hausse comme à la baisse la performance d'un indice**. Cet indice peut être large, comme le CAC 40, le S&P 500 ou le MSCI World, mais aussi plus ciblé : obligations d'entreprises ou d'États, santé, intelligence artificielle, énergie, etc. Concrètement, lorsque l'investisseur achète une part d'ETF, il n'achète pas une action unique, mais un **panier de titres** regroupés dans un seul véhicule. Le gestionnaire du fonds construit le portefeuille pour qu'il réplique au plus près l'indice choisi. Cela peut se faire par réplique physique, en reproduisant la composition de l'indice, ou par réplique synthétique, via des instruments financiers permettant d'en reproduire la performance. L'ETF étant **coté en bourse**, il peut donc s'acheter et se vendre en continu pendant les heures d'ouverture de la bourse, comme une action classique. C'est l'une des grandes différences avec un fonds traditionnel.

L'intérêt clé : la diversification⁴

La diversification est au cœur de l'attrait des ETF. Elle permet de **répartir le risque** sur un ensemble de titres, d'émetteurs, de secteurs ou de pays. Plutôt que de dépendre d'une seule entreprise, l'investisseur accède à un panier plus large, ce qui peut atténuer l'impact d'un choc isolé.

Par exemple, un ETF répliquant le MSCI World donne une exposition à de nombreuses grandes et moyennes capitalisations de 23 pays développés dans le monde⁵. Un ETF sectoriel, lui, permet d'investir³ dans plusieurs

entreprises d'un secteur donné. La diversification via ETF est particulièrement utile pour construire une allocation de long terme car elle offre une base de portefeuille robuste et lisible.

Les spécificités à connaître

Bien que les ETF soient des instruments financiers accessibles et relativement simples à appréhender, il faut garder à l'esprit qu'ils ne fonctionnent pas tous de la même manière.

D'abord, il faut distinguer l'**indice répliqué**. Deux ETF peuvent avoir des noms proches mais ne pas exposer aux mêmes zones géographiques, aux mêmes secteurs ou aux mêmes devises. Il faut donc regarder l'univers d'investissement, la méthode de réplique, les frais¹, la devise de cotation et la politique de distribution des dividendes.

Ensuite, il existe **des parts d'ETF capitalisantes et distribuantes**. Les premières réinvestissent les revenus générés par les actifs sous-jacents tandis que les secondes versent des dividendes ou coupons aux porteurs. Le choix dépend de l'objectif de l'investisseur. Il faut aussi prendre en compte **le risque de marché** : un ETF ne protège pas de la baisse de performance de l'indice qu'il réplique. S'il est exposé à un marché volatil ou concentré, il reproduira cette volatilité.

Enfin, certains ETF sont plus complexes que d'autres comme les ETF à effet de levier ou les ETF inverses. Ces produits peuvent répondre à des usages précis, mais ils demandent une compréhension approfondie.

En résumé...

Les ETF permettent d'investir³ simplement dans une grande variété de marchés. Leur succès tient donc à un équilibre apprécié par les investisseurs : **une solution transparente et compétitive**¹. Pour autant, comme tout produit financier, ils doivent être choisis avec attention. Comprendre l'indice répliqué, la structure du fonds et les risques associés reste essentiel. Bien utilisés, les ETF peuvent devenir un outil central de diversification dans un portefeuille.

Achevé de rédiger le 17/09/2026

COMMUNICATION MARKETING

Les risques liés à l'investissement

- Risque de perte du capital investi. Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.
- Risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé. Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des composantes de l'indice sous-jacent. La valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Risque lié à la volatilité des titres/devises composant l'indice sous-jacent.
- L'objectif d'investissement du fonds peut ne pas être entièrement réalisé.

Informations importantes

Ceci est une communication marketing. Veuillez consulter le Prospectus et le Document d'Informations Clés (« DIC ») avant de prendre une décision d'investissement définitive.

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « US person » (tel que défini dans le prospectus des Fonds ou dans les mentions légales des sites amundi.com et amundi-etf.com). Les Fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933.

Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « Fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Les Fonds sont les ETF UCITS d'Amundi et Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi.

Les ETF UCITS d'Amundi sont des fonds indiciaires gérés passivement. Les Fonds sont des fonds ouverts de droit français, luxembourgeois ou irlandais, agréés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers en France, la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, ou la Banque Centrale d'Irlande, et autorisés à commercialiser leurs parts ou actions dans différents pays européens de l'UE (les « Pays de Commercialisation ») en vertu de l'article 93 de la Directive 2009/65/CE.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est tenu de lire les documents d'offre des Fonds (DIC et prospectus). Tout investissement dans un fonds comporte des risques importants (les risques sont détaillés dans le DIC et le prospectus).

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans les Fonds ou autre produit d'investissement peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et entraîner la perte du capital investi à l'origine. Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Certains des Fonds mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés à la distribution dans votre pays.

Les Fonds ne sont ni sponsorisés, ni approuvés, ni distribués par les fournisseurs d'indices. Les fournisseurs d'indices ne font aucune déclaration quant à l'adéquation de tout investissement. Une description complète des indices est disponible auprès des fournisseurs.

Ce document n'a pas été revu, visé ou approuvé par une quelconque autorité financière.

Informations réputées exactes à Septembre 2026.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite d'Amundi.

Date de publication : Octobre 2026. Amundi Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-04000036 et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 160061046, siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS PARIS 437 574 452.

1. Les frais de gestion font référence aux frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation du fonds. Pour plus d'informations concernant l'ensemble des coûts supportés par le fonds, veuillez vous référer à son Document d'Informations Clés (DIC). Des coûts de transaction et des commissions peuvent être appliqués dans le cadre de la négociation d'ETF.

2. UCITS : « Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities », dite Directive OPCVM en français - Directive européenne 2014/91/UE.

3. Investir implique des risques. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la section Risques. Les fonds n'offrent aucune garantie de performance ou de capital.

4. La diversification n'offre aucune garantie de performance et ne protège pas contre une perte éventuelle.

5. Pour plus d'information sur la méthodologie de l'indice, veuillez vous référer au site web du fournisseur d'indice, www.msci.com